

Union particulière pour l'enregistrement international des marques (Union de Madrid)

Assemblée

**Quarante-sixième session (20^e session ordinaire)
Genève, 23 septembre – 2 octobre 2013**

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA BASE DE DONNÉES SUR LES PRODUITS ET SERVICES DU SYSTÈME DE MADRID

établi par le Bureau international

INTRODUCTION

1. Le présent document a pour objet de présenter un rapport sur l'état d'avancement de l'élaboration de la base de données contenant les indications acceptables des produits et des services aux fins des procédures applicables en vertu du système de Madrid (ci-après dénommée "base de données des produits et services du système de Madrid" ou "base de données MGS").
2. En septembre 2009, l'Assemblée de l'Union de Madrid a approuvé un projet d'une durée de deux ans visant à construire la base de données MGS, comme indiqué dans le document MM/A/42/3, ainsi qu'un financement d'un montant de 1,2 million de francs suisses prélevé sur les fonds de réserve pour la mise en œuvre prévue durant l'exercice biennal 2010-2011 (voir le paragraphe 28 du document MM/A/42/4). Antérieurement, quatre rapports sur l'état d'avancement des travaux avaient été présentés à l'Assemblée de l'Union de Madrid (voir les documents MM/A/42/3, MM/A/43/2, MM/A/44/3 et MM/A/45/2).
3. Le 1^{er} janvier 2012, le projet de base de données MGS est passé en mode opérationnel, ce qui signifie que l'appui opérationnel permanent était financé par le budget ordinaire.
4. Le présent document contient un rapport sur l'état d'avancement de la base de données MGS depuis le précédent rapport (voir le document MM/A/45/2) jusqu'au 30 mai 2013.

RESULTATS OBTENUS

5. Il est rappelé que, le 1^{er} janvier 2012, le gestionnaire de la base de données sur les produits et services du système de Madrid (ci-après dénommé “gestionnaire MGS”) a été lancé en 10 langues, dont sept sont des langues autres que celles du système de Madrid pour lesquelles le premier lot de concepts (associés aux produits ou services) intégré par le Bureau international de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) (le “lot 2011”, comprenant 11 299 concepts) avait été traduit. Au début de mai 2012, les offices nationaux participants ont reçu un second lot de concepts à traduire (le “lot 2012”, qui comprend 6123 concepts).

6. Il convient en outre de rappeler que les traductions intégrées dans le gestionnaire MGS dans des langues autres que les trois langues de dépôt du système de Madrid ont été réalisées grâce à la coopération avec les offices nationaux suivants :

- arabe : Direction de la protection de la propriété commerciale et industrielle (DCIP) de la République arabe syrienne;
- chinois : Administration d’État pour l’industrie et le commerce de la République populaire de Chine (SAIC);
- néerlandais : Office Benelux de la Propriété intellectuelle (OBPI);
- allemand : Office autrichien des brevets, Office allemand des brevets et des marques (DPMA) et Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle (IPI);
- hébreu : Office des brevets d’Israël;
- italien : Office italien des brevets et des marques (UIBM);
- japonais : Office des brevets du Japon (JPO);
- norvégien : Patentstyret (Office norvégien de la propriété industrielle) (NIPO);
- portugais : Institut portugais de la propriété industrielle (INPI);
- russe : Service fédéral pour la propriété intellectuelle (ROSPATENT); et
- turc : Institut turc des brevets (TPI).

7. Le 1^{er} janvier 2013, la base de données MGS a été mise à jour sur le site Web public de l’OMPI et, ainsi, mise en conformité avec la version 2013 de la dixième édition de la classification de Nice. Les mises à jour sont intégrées dans toutes les langues disponibles en ligne.

8. Dans le “lot 2013”, qui sera envoyé au début de juin 2013, les nouveaux concepts à traduire par les offices participants seront uniquement disponibles en anglais en l’absence des traductions française et espagnole, qui seront fournies ultérieurement par le Bureau international de l’OMPI.

9. Le tableau ci-dessous résume le contenu de la base de données MGS dans chaque langue en fonction du volume de traductions reçues à temps pour leur publication le 1^{er} janvier 2013.

Lancement auprès du public le 1 ^{er} janvier 2013	Version 2013 NCL10	Lot MGS 2011 (11 299 concepts)	Lot MGS 2012 (6 123 concepts)
Anglais	OK	OK	OK
Français	OK	OK	OK
Espagnol	OK	OK	OK
Arabe	NCL10-2012	OK	
Néerlandais	OK	Ok	OK
Allemand	OK	OK	
Hébreu	OK	OK	OK
Italien	OK	OK	
Portugais	OK	OK	
Russe	OK	OK	OK

10. Le 1^{er} mai 2013, une nouvelle version de la base de données MGS a été lancée avec cinq nouvelles interfaces linguistiques, à savoir le chinois (simplifié et traditionnel), le japonais, le norvégien et le turc. Le tableau ci-dessous résume le contenu de la base de données MGS dans chaque langue en fonction du volume de traductions reçues à temps pour leur publication le 1^{er} mai 2013.

Lancement auprès du public le 1 ^{er} janvier 2013	Version 2013 NCL10	Lot MGS 2011 (11 299 concepts)	Lot MGS 2012 (6 123 concepts)
	Anglais	OK	OK
	Français	OK	OK
	Espagnol	OK	OK
	Arabe	NCL10-2012	OK
NOUVEAU	Chinois (simplifié)	OK	Ok
NOUVEAU	Chinois (traditionnel)	OK	OK
	Néerlandais	OK	OK
	Allemand	OK	OK
	Hébreu	OK	OK
	Italien	OK	77%
NOUVEAU	Japonais	OK	OK
NOUVEAU	Norvégien	OK	OK
	Portugais	OK	OK
	Russe	OK	OK
NOUVEAU	Turc	OK	

11. Outre les nouvelles langues, la version de la base de données MGS déployée le 1^{er} mai 2013 sur le site Web public de l'OMPI comprenait deux nouvelles fonctionnalités importantes :

- une fonctionnalité élargie de traduction qui permet de traduire dans les 15 langues disponibles et à partir de ces langues (dans la mesure où les traductions dans les langues cibles ont été fournies par les offices concernés);
- une fonction intitulée "Vérification de l'acceptation par la Partie Contractante désignée".

12. La création de la nouvelle fonction “Vérification acceptation par Partie Contractante désignée (PCd)” est le fruit de la coopération entre le Bureau international de l’OMPI et les offices de propriété intellectuelle du système de Madrid. Pour chaque terme accepté par le Bureau international de l’OMPI, la fonction affiche l’état d’acceptation dans chacun des 16 offices nationaux participants qui ont fourni cette information au Bureau international de l’OMPI (pour au moins une partie de la base de données MGS). Tant que l’état d’acceptation d’un terme n’a pas été communiqué par un office national participant, l’état d’un terme reste “Inconnu”.

13. La fonction “Vérification acceptation par Partie Contractante désignée (PCd)” est un élément exclusif de la base de données MGS car elle indique non seulement qu’un terme sélectionné dans la base de données MGS est accepté par une partie contractante mais également que certains termes acceptés par le Bureau international de l’OMPI ne sont pas acceptés par une partie contractante donnée et entraîneraient la communication d’un refus provisoire de la part de cette partie contractante.

14. Dans la fonction “Vérification acceptation par Partie Contractante désignée (PCd)”, l’état d’acceptation relatif à une partie contractante s’affiche avec des cases en couleur qui contiennent le code à deux lettres de la Partie Contractante désignée et se présentent comme suit :

- case verte : terme accepté par la PCd;
- case rouge : terme refusé par la PCd;
- pas de couleur : état d’acceptation inconnu parce qu’il n’a pas encore été communiqué par la PCd.

15. L’annexe I présente une capture d’écran des résultats renvoyés par la fonction “Vérification acceptation par Partie Contractante désignée (PCd)” pour des termes qui apparaissent tous dans des cases vertes parce qu’ils ont été sélectionnés dans la base de données MGS et qu’ils sont donc acceptés par le Bureau international de l’OMPI.

16. L’annexe II indique le pourcentage d’informations relatives à l’état d’acceptation pour les 16 parties contractantes pour lesquelles ces informations sont disponibles.

17. Il convient de noter que l’état d’acceptation disponible pour chacune des 16 parties contractantes obtenu grâce à la fonction “Vérification acceptation par Partie Contractante désignée (PCd)” provient de diverses sources :

- les informations relatives à l’acceptation fournies directement par les offices nationaux qui ont traduit la base de données et vérifié leur acceptation ou leur refus de chaque concept en anglais dans les lots qu’ils ont reçus à des fins de traduction;
- le contenu de la Liste Trilatérale des produits et services établie et tenue à jour par trois offices (l’Office de l’harmonisation dans le marché intérieur (marques et dessins et modèles industriels) (OHMI), l’Office des brevets du Japon et l’Office des brevets et des marques des États-Unis d’Amérique (USPTO)), auxquels s’est joint l’Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) dans le courant de l’année 2012;
- le contenu du manuel des indications acceptables des produits et services de l’USPTO.

DOMAINES DE COOPERATION AVEC LES OFFICES

TRADUCTION DE LA BASE DE DONNEES MGS

18. Outre la coopération permanente avec tous les offices ayant contribué à l'élaboration d'une version linguistique de la base de données MGS, d'autres activités de coopération sont en cours avec les Offices des parties contractantes du système de Madrid ayant fait part de leur souhait de commencer à traduire la base de données MGS dans le but de la mettre à disposition en ligne dans leur langue nationale ou de fournir aux utilisateurs nationaux une base de données plus complète dans leur langue nationale.

19. Il convient de noter que, lorsque les offices sont invités à traduire la base de données MGS ou à réviser les traductions externalisées, ils sont également invités à vérifier leur acceptation des produits et services dans la base de données MGS et à fournir au Bureau international de l'OMPI les informations relatives à l'état d'acceptation pour qu'elles figurent dans la base de données MGS en qualité de Partie Contractante désignée (PCd).

VERIFICATION DE L'ACCEPTATION PAR LES OFFICES QUI NE SONT PAS TENUS DE TRADUIRE

20. En ce qui concerne le nombre de refus provisoires émis par les parties contractantes les plus fréquemment désignées au sujet des descriptions des produits et services, il importe que certains offices coopèrent avec le Bureau international de l'OMPI afin de vérifier leur acceptation des termes utilisés pour décrire les produits et services dans la base de données MGS. Ainsi, les déposants de demandes d'enregistrement de marques utilisant la base de données MGS pour établir une liste de produits et services sauront à l'avance si certains termes entraîneraient un refus provisoire.

21. L'annexe IV contient la liste des Parties Contractantes désignées (PCd) classées en fonction du nombre de refus provisoires émis en 2012. Bien que les refus provisoires ne soient pas toujours associés à des descriptions de produits et services, cette liste peut être considérée comme représentative des offices susceptibles de vérifier leur acceptation de la base de données MGS en vue de réduire le nombre de refus provisoires communiqués, dans l'intérêt des utilisateurs du système de Madrid.

22. Afin de fournir aux déposants de demandes d'enregistrement de marques utilisant le système de Madrid autant d'informations que possible quant à l'acceptation ou au refus, il serait utile que les offices nationaux figurant aux 20 premiers rangs de la liste susmentionnée coopèrent avec le Bureau international de l'OMPI pour vérifier leur acceptation ou leur refus de l'intégration de termes dans la base de données MGS.

INTEGRATION DES LISTES NATIONALES DE PRODUITS ET DE SERVICES

23. Afin de rendre la base de données MGS aussi utile et attrayante que possible pour les déposants nationaux de demandes d'enregistrement de marques (ainsi que pour les déposants du système de Madrid), les listes de produits et services fournies par les offices nationaux seront soigneusement examinées en vue de leur intégration dans la base de données MGS. À cet effet, et pour faciliter la validation par le Bureau international de l'OMPI, les offices nationaux sont invités à fournir au Bureau international de l'OMPI des traductions anglaises de leurs listes nationales.

24. Quelques offices nationaux ont déjà communiqué au Bureau international de l'OMPI leurs listes nationales de produits et services en vue de leur intégration. Il s'agit notamment des offices de l'Allemagne, de la Chine, du Japon, de la Suisse et de la Turquie.

25. En outre, le Bureau international de l'OMPI envisage d'intégrer des termes de plusieurs pays asiatiques et continuera à intégrer des termes de la Liste Trilatérale et du manuel des indications acceptables des produits et services de l'USPTO.

BUDGET

26. En 2012, l'Assemblée de l'Union de Madrid a approuvé l'utilisation des fonds du projet subsistant à la fin de 2012 afin d'aider quelques offices à financer la traduction de la base de données MGS (voir les paragraphes 17 et 64 du document MM/A/45/2).

27. L'annexe III présente un tableau indiquant les fonds initiaux mis à disposition aux fins de la traduction de la base de données MGS et les paiements effectivement versés au 30 mai 2013 aux fins de la traduction par les offices initialement retenus pour bénéficier d'un soutien financier. Le tableau indique en particulier (dans la colonne "Solde") les fonds dont chaque office participant dispose encore pour poursuivre la traduction de la base de données MGS.

AUTRES AVANTAGES DE LA BASE DE DONNEES MGS

28. Comme indiqué dans des rapports précédents, les travaux sur la base de données MGS peuvent permettre à la classification de Nice d'évoluer et de devenir plus pertinente et ce de deux façons :

- l'établissement d'une liste d'indications de Nice refusées par certains offices pourrait permettre de recenser les termes trop génériques susceptibles d'entraîner des refus provisoires et d'envisager leur suppression;
- une analyse des termes les plus fréquemment utilisés dans la base de données MGS pourrait être utilisée pour générer une liste de termes qu'il conviendrait d'ajouter à la liste alphabétique.

29. Avec l'ajout de nouvelles versions linguistiques à la base de données MGS, plusieurs offices peuvent désormais faire appel à la coopération avec le Bureau international de l'OMPI avant de procéder à la publication d'une traduction de la liste alphabétique de Nice dans leurs langues nationales respectives.

INDICATEURS D'UTILISATION ET SUIVI DES AVANTAGES DE LA BASE DE DONNEES MGS

30. Après s'être stabilisé à un millier, le nombre de visites de la base de données MGS par semaine en 2011 a régulièrement augmenté pour atteindre 2000 visites hebdomadaires en 2012, puis 3000 au premier trimestre de 2013, bien qu'aucune mise à jour fonctionnelle importante n'ait été réalisée. Cet indicateur de l'accès à la base de données MGS sera surveillé afin de mesurer l'impact de la nouvelle version de la base de données MGS mise en œuvre en mai 2013. D'autres indicateurs sont en cours d'examen, tels que :

- le nombre d'offices nationaux qui font la promotion de la base de données MGS sur leur site Web pour les dépôts nationaux et internationaux;
- le pourcentage de traductions dans chaque langue nationale.

31. Une enquête de satisfaction auprès des utilisateurs sera menée avant la fin 2013, puis à intervalles réguliers, afin de mesurer le degré de satisfaction global des utilisateurs et de recueillir leurs réactions sur l'évolution possible de la base de données MGS.

ÉVOLUTION FUTURE

32. Pour répondre aux besoins des utilisateurs de la base de données MGS, à savoir les déposants de demandes d'enregistrement de marques, les mandataires en marques, les offices nationaux et le Bureau international de l'OMPI, il est nécessaire de prendre les mesures ci-après, qui seront financées par le budget ordinaire :

- élargissement de la fonction "Exportation" afin de permettre le transfert d'une liste de produits et services établie dans la base de données MGS dans les formulaires de demande internationale de Madrid;
- affichage des statistiques relatives au contenu en ligne de la base de données MGS dans toutes les langues disponibles;
- affichage de commentaires lorsque des termes ne sont pas acceptés par l'office d'une partie contractante désignée de façon à orienter les déposants à l'aide des informations fournies par l'office en question et éventuellement afficher d'autres termes susceptibles d'être acceptés;
- mise en place d'un processus permettant une mise à jour automatique de l'état d'acceptation pour les offices participant à des listes harmonisées, telles que la Liste Trilatérale;
- mise en place d'un processus permettant aux offices participants de gérer directement leur propre état d'acceptation;
- mise en place d'un mécanisme de mise à jour de la base de données géré par le Bureau international de l'OMPI afin d'augmenter le volume et la pertinence des données;
- création d'une application d'appui permettant à des fonctionnaires du Bureau international de l'OMPI qui ne sont pas des informaticiens d'administrer la base de données.

33. *L'assemblée est invitée à :*

i) prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la base de données MGS, tels que décrits dans le présent document, au 30 mai 2013;

ii) prendre note de la poursuite de l'utilisation des fonds subsistants au titre du projet (voir le paragraphe 26 du présent document) pour apporter une aide financière à certains offices intéressés et concernés afin de leur permettre de traduire la base

*de données MGS et de la
mettre à disposition dans leurs
langues nationales respectives;*

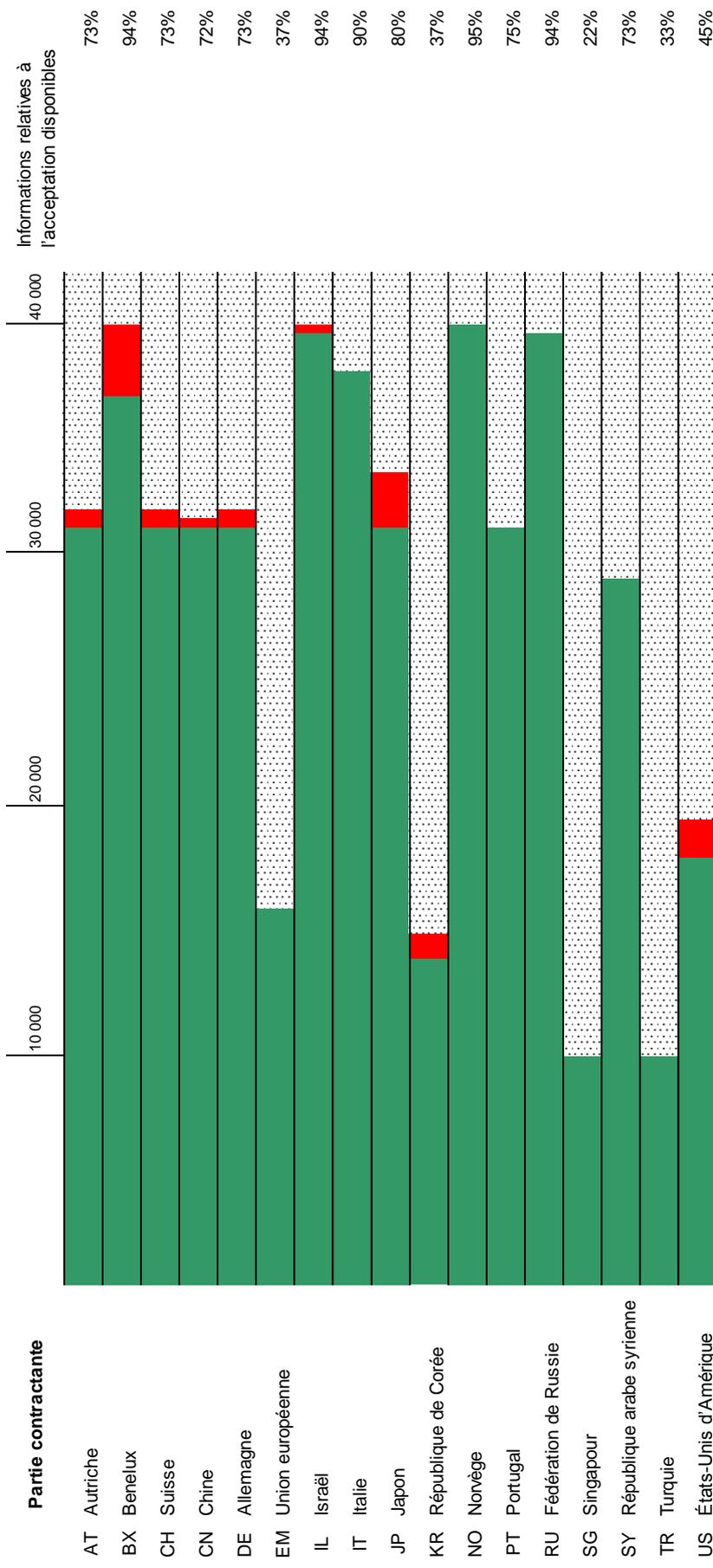
*iii) demander au Bureau
international de l'OMPI de
rendre compte à l'assemblée
en 2014 de l'état opérationnel
de la mise en œuvre de la base
de données MGS et de
l'utilisation des fonds
subsistants au titre du projet.*

[Les annexes suivent]

Éditer classe  Supprimer classe  Vérifier acceptation par Partie Contractante désignée (PCd) 						
35	Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale; travaux de bureau.					
	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> PCd Accepté par PCd PCd Rejeté par PCd PCd Statut inconnu </div>					
BX	DE	JP	KR	US	RU	services promotionnels et de marketing
BX	DE	JP	KR	US	RU	services de développement et mise en oeuvre de stratégies de marketing pour des tiers
BX	DE	JP	KR	US	RU	services d'aide à la gestion de personnel
BX	DE	JP	KR	US	RU	présentation de produits sur tout moyen de communication pour la vente au détail
BX	DE	JP	KR	US	RU	services d'approvisionnement pour des tiers [achat de produits et de services pour d'autres entreprises]

[L'annexe II suit]

Acceptation des termes dans la base de données MGS par 16 parties contractantes



[L'annexe III suit]

BUDGET ALLOUÉ À LA TRADUCTION DE LA BASE DE DONNÉES MGS
au 31 mai 2013

	Allocations	Dépenses					TOTAL	SOLDE
		2010	2011	2012	2013			
ARABE (Mémoire d'accord avec la Direction de la protection de la propriété industrielle et commerciale (DCIP) de la République arabe syrienne)	32 000					0	32 000	
CHINOIS (<i>simplifié et traditionnel</i>) (Accord avec l'Administration d'État pour l'industrie et le commerce de la République populaire de Chine (SAIC))	36 000	15 365	16 967		32 332		3 668	
NÉERLANDAIS (Mémoire d'accord avec le BOIP du Benelux)	32 000	11 669	6 488		18 157		13 843	
ITALIEN (Mémoire d'accord avec l'Office italien des brevets et des marques (UIBM))	32 000	13 766	5 061		18 827		13 173	
RUSSE (Mémoire d'accord avec ROSPATENT de la Fédération de Russie)	36 000	13 005	6 954		22 992		13 008	
Fonds de coopération subsistant à la fin de 2012 et disponibles pour aider quelques offices à financer la traduction de la base de données MGS (voir les paragraphes 17 et 64 du document MM/A/45/2)	60 829				0		60 829	
TOTAL (en francs suisses)	228 829	0	43 833	35 470	92 308		136 521	

[L'annexe IV suit]

Refus par partie contractante en 2012

	Partie contractante	2012	Données relatives à l'acceptation disponibles dans MGS
1	États-Unis d'Amérique	14 938	45%
2	Chine	8 894	73%
3	Japon	7 724	80%
4	République de Corée	5 996	37%
5	Fédération de Russie	5 649	94%
6	Singapour	3 760	22%
7	Australie	3 028	
8	Norvège	2 370	95%
9	Union européenne	2 189	37%
10	Suisse	1 932	73%
11	Viet Nam	1 381	
12	République arabe syrienne	1 358	73%
13	Kazakhstan	1 280	
14	République de Moldova	1 150	
15	Turquie	1 105	33%
16	Ukraine	1 025	
17	Allemagne	939	73%
18	Israël	934	94%
19	Pologne	806	
20	Égypte	727	
21	Suède	608	
22	Serbie	569	
23	Royaume-Uni	540	
24	Irlande	516	
25	Iran (République islamique d')	509	
26	Bélarus	495	
27	Ouzbékistan	495	
28	Arménie	469	
29	Finlande	453	
30	Estonie	413	
31	Espagne	370	
32	République tchèque	332	
33	Chypre	295	
34	République populaire démocratique de Corée	294	
35	Géorgie	285	
36	Portugal	278	75%
37	Kirghizistan	267	
38	Benelux	264	94%
39	Algérie	233	
40	Islande	224	

Vérification de l'acceptation déjà effectuée pour au moins une partie de MGS

Vérification de l'acceptation pas encore commencée par l'office ayant manifesté son intérêt

NOTE : les statistiques actuellement disponibles sur les refus provisoires ne permettent pas de savoir dans quelle mesure ces derniers portent sur les descriptions de produits et de services plutôt que sur d'autres éléments, par exemple le chevauchement de la protection avec des marques existantes.

[Fin de l'annexe IV et du document]